

**DELIBERATION N° 80/2010
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 15 mars 2010**

Acceptation de dons pour le lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince (Haïti)

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons en faveur du lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince, sous réserve de la conclusion d'une convention entre l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger et le lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince (Haïti).

Nombre de votants : **24**

Pour : **24**

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le 15 mars 2010

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian **MASSET**